



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

notation

Question écrite n° 60331

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le danger de la suppression des notes à l'école. En effet, les expérimentations de "classes sans note" sont loin d'être concluantes. Ainsi au Danemark, par exemple, le système d'évaluation formatrice (sans note) a été abandonné à la suite des mauvais résultats des élèves danois dans les enquêtes Pisa de 2000 et 2003. En remettant en cause un système de notation qui est majoritairement plébiscité à la fois par les élèves, leurs parents et les enseignants pour sa simplicité, elle craint que cette mesure ouvre la voie à une véritable usine à gaz qui sera moins bien comprise, moins efficace et au final s'avérera démotivante pour les élèves. Aussi, elle lui demande de revenir sur son annonce de la suppression des notes à l'école, dangereuse illusion.

Texte de la réponse

La suppression des notes à l'école n'a jamais été annoncée. Ni les dispositions officielles du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ni la lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes le chargeant de la définition du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des modalités de son évaluation, ne proposent la suppression des notes à l'école. Le principe de l'évolution des modalités d'évaluation des élèves, afin d'« éviter une "notation-sanction" à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensibles par les familles » est inscrit dans la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. L'évaluation doit dire quelque chose. Elle doit être un outil de progrès pour les élèves et non un outil de relégation. Elle doit être un indicateur de ce qui est acquis et de ce qui ne l'est pas, et non un couperet. Elle doit être ouverte à la progressivité des apprentissages des élèves. La mise en oeuvre de pratiques évaluatives réfléchies, explicites, claires et justes doit se construire avec tous les acteurs de l'éducation, afin d'identifier les sujets qui rapprochent comme ceux qui séparent et d'inscrire cette action dans le temps long. Les objectifs, les principes et les modalités de la politique d'évaluation doivent être partagés par les élèves, les familles, les enseignants, les équipes pédagogiques et éducatives. C'est la raison pour laquelle la conférence nationale sur l'évaluation des élèves a été lancée en juin 2014. Cinq questions ont été mises en débat : Comment l'évaluation peut-elle être au service des apprentissages des élèves et participer à leurs progrès ? Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ? Quelle place et quelle forme de la notation dans l'évaluation des élèves ? Quels doivent être les moments de l'évaluation dans les parcours des élèves ? Comment mobiliser les évaluations dans la détermination des parcours des élèves, leurs choix d'orientation et les procédures d'affectation ? La question posée n'a donc jamais été celle de la suppression des notes mais celle de la place et de la forme de cette notation. S'il faut éviter que l'évaluation ne soit réduite à la seule notation, la notation chiffrée peut bien évidemment jouer tout son rôle dans la démarche d'évaluation dès lors qu'elle identifie les réussites comme les points à améliorer et indique à l'élève les moyens pour améliorer ses résultats. Le jury de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, composé de représentants de la communauté éducative et de la société civile, et qui a été éclairé par les résultats de la recherche, les pratiques de terrain nationales et internationales et des auditions d'experts, a remis

ses recommandations le 13 février 2015. C'est en s'appuyant sur cette base, mais également sur les propositions du Conseil supérieur des programmes publiées en décembre 2014, que la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche définira la nouvelle politique d'évaluation des élèves au printemps.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60331

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5951

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5988